République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE
15, rue de Gonesse
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE
Tél. : 01.39.86.30.40
Fax : 01.39.93.67.08
E-mail : mairie@bonneuil-en-france.fr

Date de convocation : 17/09/2026
Date d'affichage : 17/09/2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

Présents : Abdellah BENOUARET, Claude BONNET, Bernard BREGEAT, Régine GUYON, Patrick CHILLAN, Achraf CHKOUNDI, Toy SOUKHASEUM, Eloïse GAILLARD, Kelly GILLES, Myriam LOPES, Samuel GUILON, Laurence DELFIN, Faïza BELLIL arrivée 20h01.

Représentés avec pouvoirs : Nelly BRUNET à Régine GUYON

Absents : Yoan BELAIR

Secrétaire de séance : Laurence DELFIN

1° Annulation de la délibération du 12 juin 2026 et abrogation de la délibération du 20 mars 2026 relatives aux délégations consenties au Maire.

Vote à l'unanimité.

2° Délibération désignant les membres titulaires et suppléants CLECT

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité

1°) décide de nommer Monsieur Abdellah BENOUARET en tant que représentant titulaire au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

2°) décide de nommer Monsieur Claude BONNET en tant que représentant suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

3° DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LES LOCAUX A CARACTERE SANITAIRE OU SOCIAL ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'amélioration du confort phonique et thermique des bâtiments de l'école,

CONSIDERANT l'aide financière mise en place par ADP, dans le cadre de l'insonorisation des établissements d'enseignements,

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de ADP, dans le cadre de l'insonorisation des établissements d'enseignements,

4° DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE CANICULE

CONSIDERANT la nécessité, au vu de l'augmentation du nombre et de l'intensité des vagues de chaleur qui affectent la commune, de procéder à l'amélioration du confort thermique des bâtiments de la mairie,

CONSIDERANT l'aide mise en place par la Région Ile-de-France, dans le cadre du Fonds d'urgence canicule, pour l'acquisition d'équipements de rafraichissement,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité

DECIDONS

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre du Fonds d'urgence canicule, pour l'acquisition de climatisation pour équiper les bâtiments de la mairie.

ARTICLE 2 : De signer tous documents y afférant.

ARTICLE 3 : Le coût total de l'opération est estimé à 15 789,00 EUR HT, soit une subvention de 5 000 € (aide calculée au taux de 70 % des dépenses éligibles et plafonnée à 5 000 €).

ARTICLE 4 : La recette totale en résultant est établie à un montant de 5 000 €, et sera imputée à la nature correspondante du budget de la commune.

5° Constitution des commissions de travail au sein de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Considérant l'intérêt de constituer des commissions de travail au sein de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour optimiser la prise de décisions ;

Entendu le rapport du Maire ;

Sur proposition du Maire ;

***Le conseil délibère, et* A L'UNANIMITE**

6°Mise à disposition locaux et matériels

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.2144-3** relatif à l'utilisation des locaux communaux par les associations ;

- les demandes formulées par les associations de la commune souhaitant bénéficier de locaux et/ou de matériel municipal ;
- la volonté de la commune de soutenir la vie associative locale et de favoriser les activités participant à l'animation de la commune ;

Vote à l'unanimité.

7 ° Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France vote à l'unanimité

La séance s'est levée à 20h30

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Abdellah BENOUARET.

MAIRIE DE BONNEUIL-EN-FRANCE Val d'Oise